

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **8 mars 2021 à 16 h 41**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le quorum :

**À distance :** M. Luc Brisebois, maire  
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1  
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2  
M. François Marcoux, conseiller du district 3  
M. Danny Stewart, conseiller du district 4  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

**Absence :** M. Pierre Labonté, conseiller du district 7

Étaient également présents et à distance : la greffière, la directrice générale et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance ordinaire du 8 février 2021
  - 3.2. Séance extraordinaire du 24 février 2021
4. RÈGLEMENTS
  - 4.1. Règlement (2021)-100-33 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation commerciale lourde (CL) - avis de motion
  - 4.2. Règlement (2021)-102-61 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - avis de motion
  - 4.3. Règlement (2021)-104-10 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'article concernant les soupapes de retenue - avis de motion
  - 4.4. Règlement (2021)-102-61 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement
  - 4.5. Règlement (2021)-100-34 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'aire d'affectation industrielle - adoption du projet de règlement
  - 4.6. Règlement (2021)-102-62 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
  - 4.7. Règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation - dépôt du certificat
  - 4.8. Règlement (2021)-183 décrétant des travaux pour divers projets de voirie ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 400 000 \$ pour leur réalisation - adoption de règlement
  - 4.9. Règlement (2021)-184 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
  - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
  - 5.2. Nomination de maire suppléant et substitut
  - 5.3. Rémunération du personnel électoral
  - 5.4. Subventions ou commandites à des organismes sans but lucratif
  - 5.5. Comité de jumelage Mont-Tremblant/Châtel - renouvellement de mandats

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

**6. RESSOURCES HUMAINES**

- 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
- 6.2. Signature de la lettre d'entente 2021-02-CSN - création de fonction

**7. GESTION FINANCIÈRE**

- 7.1. Liste des comptes à payer

**8. URBANISME**

- 8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 8 février 2021

**8.2. Demandes de dérogations mineures**

- 8.2.1. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-275 - réduction de l'aire d'isolement - 2243-2245, chemin du Village
- 8.2.2. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-102 - escalier extérieur en cour et marge avant et galerie en cour latérale - 447, rue Charbonneau
- 8.2.3. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-103 - réduction de la largeur d'un lot - chemin des Castors
- 8.2.4. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-106 - réduction de la largeur d'un lot - rue Harrison
- 8.2.5. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-107 - garage attenant en cour avant et augmentation de la hauteur des portes de garage - chemin du Lac-Duhamel
- 8.2.6. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-111 - aménagement de l'aire de stationnement en cour et marge avant - 623, rue du Moulin

**8.3. PIIA**

- 8.3.1. Demande de PIIA - 2020-PIIA-110 - enseignes rattachée et détachée - 2396, rue Labelle - PIIA-16 Carrefour stratégique montée Ryan/rue Labelle/chemin du Village
- 8.3.2. Demande de PIIA - 2020-PIIA-246 - enseigne détachée - 349, route 117 - PIIA-13 Corridors de commerces structurants
- 8.3.3. Demande PIIA - 2020-PIIA-289 - plan image - projet intégré - chemin des Palissades - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes
- 8.3.4. Demande de PIIA - 2020-PIIA-293 - constructions neuves - rue du Moulin - projet intégré - PIIA-02 Portes d'entrée principales
- 8.3.5. Demande de PIIA - 2020-PIIA-299 - constructions neuves - 2232, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature
- 8.3.6. Demande de PIIA - 2021-PIIA-100 - construction neuve - chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature
- 8.3.7. Demande de PIIA - 2021-PIIA-101 - modifications d'un projet de construction - 5100, montée Ryan - PIIA-16 Carrefour stratégique montée Ryan/rue Labelle/chemin du Village
- 8.3.8. Demande de PIIA - 2021-PIIA-105 - rénovations - 168-174, chemin de la Forêt - PIIA-08 Base sud
- 8.3.9. Demande 2021-PIIA-108 - plan image - chemin Séguin/Village - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature
- 8.3.10. Demande de PIIA - 2021-PIIA-110 - ajouts d'un escalier extérieur, d'une porte et d'une galerie - 447, rue Charbonneau - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

- 8.4. Modification au plan image - projet Indigo

- 8.5. Offre de vente - réserve naturelle - Station Mont Tremblant

**9. TRAVAUX PUBLICS**

- 9.1. Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) - reddition de compte
- 9.2. Disposition des boues et des déchets des eaux usées - rejet
- 9.3. Pavage conventionnel 2021 - contrat
- 9.4. Aménagement d'un chemin d'accès - circuit canotable - travaux supplémentaires
- 9.5. Usine de filtration du lac Tremblant - remplacement d'un variateur de pompe - contrat et autorisation de dépenses
- 9.6. Stationnements secteur du Village - rue du Couvent - mandat de service professionnel

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

- 10. ENVIRONNEMENT
  - 10.1. Demandes d'intégration au service de collectes municipales
- 11. CULTURE ET LOISIRS
  - 11.1. Fondation Tremblant - don
- 12. POLICE
  - 12.1. Entente avec la Sûreté du Québec - service de cadets policiers
- 13. INCENDIE
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 15. RAPPORT
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
  - 18.1. Respect des règles et droit de vue - projet Lago
  - 18.2. Tour Bell
  - 18.3. Centraide
  - 18.4. Abattage d'arbres
  - 18.5. CCDE - départ de M. Bourget - remerciements
  - 18.6. Marché d'été
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la directrice générale, de la greffière et du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics; il est 16 h 41.

**CM21 03 087**

**1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

- 1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à [villedemont-tremblant.qc.ca/conseil](http://villedemont-tremblant.qc.ca/conseil);
- 2. par courriel ([greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca));
- 3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

Initiales	
Maire	Grefe

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**CM21 03 088**

**3.1. Séance ordinaire du 8 février 2021**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 089**

**3.2. Séance extraordinaire du 24 février 2021**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 février 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**4. RÉGLEMENTS**

**CM21 03 090**

**4.1. Règlement (2021)-100-33 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation commerciale lourde (CL) - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2021)-100-33 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation commerciale lourde (CL)*.

**CM21 03 091**

**4.2. Règlement (2021)-102-61 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2021)-102-61 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

**CM21 03 092**

**4.3. Règlement (2021)-104-10 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'article concernant les soupapes de retenue - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2021)-104-10 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'article concernant les soupapes de retenue*.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

**CM21 03 093 4.4. Règlement (2021)-102-61 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement**

La greffière mentionne qu'une modification a été apportée depuis l'adoption du projet du règlement qui consiste en la correction du plan de zonage présenté à l'annexe 2.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le second projet de *Règlement (2021)-102-61 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 094 4.5. Règlement (2021)-100-34 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'aire d'affectation industrielle - adoption du projet de règlement**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu en visioconférence et à huis clos le mercredi 7 avril 2021, à compter de 16 h, accompagnée d'une consultation écrite. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville au [villedemonttremblant.qc.ca/consultations](http://villedemonttremblant.qc.ca/consultations), ainsi que dans un avis public.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le projet de *Règlement (2021)-100-34 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'aire d'affectation industrielle.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt déclare qu'elle a un intérêt relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CM21 03 095 4.6. Règlement (2021)-102-62 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu en visioconférence et à huis clos le mercredi 7 avril 2021, à compter de 16 h, accompagnée d'une consultation écrite. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville au [villedemonttremblant.qc.ca/consultations](http://villedemonttremblant.qc.ca/consultations), ainsi que dans un avis public.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le projet de *Règlement (2021)-102-62 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt reprend part aux délibérations.

**Dépôt CM21 03 (4.7) 4.7. Règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation - dépôt du certificat**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les*

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

*municipalités, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité, soit du 17 février au 4 mars 2021, du registre tenu en regard du Règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation.*

Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 306 et qu'il n'y a eu aucune signature au registre. En conséquence, le règlement (2021)-182 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**CM21 03 096**

**4.8. Règlement (2021)-183 décrétant des travaux pour divers projets de voirie ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 400 000 \$ pour leur réalisation - adoption de règlement**

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas soumis aux personnes habiles à voter, conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021, monsieur le conseiller Danny Stewart a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement (2021)-183 décrétant des travaux pour divers projets de voirie ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 400 000 \$ pour leur réalisation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 097**

**4.9. Règlement (2021)-184 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau - avis de motion et dépôt du projet de règlement**

L'objet du présent règlement est de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretour, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement. Cette obligation sera effective à partir de la date d'entrée en vigueur du règlement et les propriétaires auront un an pour s'y conformer.

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt dépose un projet de *Règlement (2021)-184 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

**5. ADMINISTRATION**

**Dépôt CM21 03  
(5.1)**

**5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**CM21 03 098**

**5.2. Nomination de maire suppléant et substitut**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

CONSIDÉRANT qu'en raison des risques de propagation de la COVID-19, le maire et le maire suppléant peuvent, en même temps, être empêchés de remplir les devoirs de leur charge et qu'il y a lieu de s'assurer qu'en tout temps un membre du conseil puisse remplir cette charge;

CONSIDÉRANT la résolution CM20 09 455 nommant le conseiller François Marcoux, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la MRC des Laurentides jusqu'au 8 mars 2021, et la conseillère Sylvie Vaillancourt comme substitut au maire suppléant;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE nommer monsieur le conseiller François Marcoux comme maire suppléant de la Ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC jusqu'au 13 septembre 2021;

DE désigner madame Sylvie Vaillancourt, comme substitut au maire suppléant en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur François Marcoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 099**

**5.3. Rémunération du personnel électoral**

CONSIDÉRANT la rémunération du personnel électoral et référendaire fixée par la résolution CM17 04 131 et qu'il y a lieu d'indexer les montants;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de modifier la rémunération du personnel

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

électoral et référendaire comme suit :

Fonction	Rémunération	
Président d'élection	a) préparation, confection et révision de la liste électorale : 0,65 \$/électeur b) tenue du scrutin et vote par anticipation 900 \$ 5 200 \$ (si tous les candidats par acclamation)	
Secrétaire d'élection	75 % de la rémunération de la présidente d'élection	
Adjoint	50 % de la rémunération de la présidente d'élection	
Trésorier	<u>Rapport de dépenses :</u> 208 \$ par candidat indépendant 83 \$ par candidat d'un parti <u>Rapport financier :</u> 99 \$ par candidat indépendant 405 \$ par candidat d'un parti <u>Ensemble des autres fonctions du trésorier :</u> 42 \$ par candidat indépendant 20 \$ par candidat d'un parti	
	Vote par anticipation	Scrutin
Responsable de salle	300 \$ ou taux horaire du fonctionnaire	350 \$ ou taux horaire du fonctionnaire
Primo / Préposé à l'information	250 \$ ou taux horaire du fonctionnaire	300 \$ ou taux horaire du fonctionnaire
Scrutateur	250 \$ + 25 \$ pour le dépouillement	275 \$
Secrétaire	230 \$ + 25 \$ pour le dépouillement	250 \$
Accueil / Table de vérification	180 \$	
Entretien Covid		
Séance de formation	35 \$	
Officier réserviste	La moitié de la rémunération afférente à la fonction	

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

Responsable d'un registre ou son adjoint qui n'est pas un fonctionnaire municipal	18 \$/h
<b>Commission de révision</b>	
<b>Fonction</b>	<b>Rémunération</b>
Président	30 \$/h ou taux horaire du fonctionnaire
Vice-président	
Membre réviseur	

QUE dans le cas où la rémunération fixée par la présente est inférieure à celle du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables au personnel électoral et référendaire lors d'élections et de référendums*, adopté par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, cette dernière s'applique. Elle s'applique aussi si aucune rémunération n'a été prévue pour un poste donné;

QUE la greffière ou présidente d'élection soit autorisée à effectuer toutes les dépenses requises pour la tenue d'élection, registre et référendum municipaux;

D'abroger la résolution CM17 04 131.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 100**

**5.4. Subventions ou commandites à des organismes sans but lucratif**

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-972 pour effectuer ces dépenses, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'une subvention ou d'une commandite, selon le cas, aux organismes mentionnés ci-dessous :

Organismes	Description	Montant (taxes applicables incluses)
Fondation du Cégep de Saint-Jérôme	Bourse du maire	1 200 \$
École secondaire Curé-Mercure	Gala des Mercures 2021-2022	1 200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

**CM21 03 101 5.5. Comité de jumelage Mont-Tremblant/Châtel - renouvellement de mandats**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de renouveler le mandat des personnes suivantes au comité de jumelage Mont-Tremblant/Châtel pour une période de deux ans, soit du 8 mars 2021 au 9 mars 2023 :

- M. Pierre Pilon, président;
- Mme Clairette Clément;
- Mme Adèle J. Mostert;
- M. David Curtis;
- M. Jean-Marc Payette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. RESSOURCES HUMAINES**

**Dépôt CM21 03 (6.1) 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées**

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

**Service des travaux publics**

<b>Demande</b>	<b>Nom de la personne engagée</b>	<b>Statut</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date d'embauche</b>	<b>Durée ou commentaires</b>
2021-14	Monsieur Philippe Lavoie	Temporaire	Préposé à l'écocentre	16 février 2021	4 jours/semaine en fonction de l'achalandage

**CM21 03 102 6.2. Signature de la lettre d'entente 2021-02-CSN - création de fonction**

CONSIDÉRANT la création d'une nouvelle fonction de technicien en environnement au Service de l'environnement et du développement durable;

CONSIDÉRANT l'accord du comité d'évaluation d'emploi sur le pointage attribué à cette fonction;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2021-02-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

**7. GESTION FINANCIÈRE**

**CM21 03 103**

**7.1. Liste des comptes à payer**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2020 au montant de 17 913,75 \$ et pour le mois de février 2021 au montant de 130 013,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. URBANISME**

**Dépôt CM21 03  
(8.1)**

**8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 8 février 2021**

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme concernant la réunion du 8 février 2021, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.*

**8.2. Demandes de dérogations mineures**

**CM21 03 104**

**8.2.1. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-275 - réduction de l'aire d'isolement - 2243-2245, chemin du Village**

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-275 vise à régulariser la profondeur de l'aire d'isolement de 1 m à 0 m entre la ligne de terrain avant de la rue Séguin et l'aire de stationnement et entre le bâtiment principal et l'aire de stationnement.

Questions du public : un commentaire a été reçu.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-027.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de refuser ces dérogations mineures compte tenu :

- que les aires d'isollements exigées étaient clairement indiquées sur le permis émis ainsi que sur le plan d'implantation approuvé par la Ville;
- que le requérant n'a jamais réalisés lesdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 105**

**8.2.2. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-102 - escalier extérieur en cour et marge avant et galerie en cour latérale - 447, rue Charbonneau**

Cette demande de dérogations mineures 2021-DM-102 vise à autoriser :

- la construction d'un escalier extérieur donnant accès à l'étage en cour et en marge avant de la rue Lauzon alors que le règlement ne le permet pas;
- la construction de la galerie du rez-de-chaussée dans la cour latérale gauche de la rue Charbonneau à 1,1 m plutôt qu'à 1,5 m de ligne latérale.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

numéro CCU21-02-028.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de reporter la décision de cette demande de dérogations mineures à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 106**

**8.2.3. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-103 - réduction de la largeur d'un lot - chemin des Castors**

Cette demande de dérogation mineure 2021-DM-103 vise à autoriser un droit de construction d'un lot avec une largeur sur le chemin de 25 m plutôt que de 37,5 m.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-030.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CM21 03 107**

**8.2.4. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-106 - réduction de la largeur d'un lot - rue Harrisson**

Cette demande de dérogation mineure 2021-DM-106 vise à autoriser la création d'un lot d'une largeur au chemin de 15,89 m plutôt que de 50 m.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-031.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

**CM21 03 108**

**8.2.5. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-107 - garage attenant en cour avant et augmentation de la hauteur des portes de garage - chemin du Lac-Duhamel**

Cette demande de dérogations mineures 2021-DM-107 vise à autoriser la construction d'un garage attenant dont :

- l'implantation est en cour avant de la route 117 alors que le règlement ne le permet pas;
- les portes de garage faisant face à la route 117 ont une hauteur de 3,05 m alors que le maximum autorisé est de 2,5 m.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

numéro CCU21-02-032.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser ces dérogations mineures à la condition et exigence énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 109      8.2.6. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-111 - aménagement de l'aire de stationnement en cour et marge avant - 623, rue du Moulin**

Cette demande de dérogation mineure 2021-DM-111, dans le cadre d'un projet intégré d'habitation, vise à autoriser l'implantation d'une partie de l'aire de stationnement dans la cour avant du bâtiment #3 et dans la marge avant de la rue du Moulin, alors que le règlement ne l'autorise pas.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-033.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3. PIIA**

**CM21 03 110      8.3.1. Demande de PIIA - 2020-PIIA-110 - enseignes rattachée et détachée - 2396, rue Labelle - PIIA-16 Carrefour stratégique montée Ryan/rue Labelle/chemin du Village**

Les travaux d'installation d'enseignes rattachée et détachée au 2396, rue Labelle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-110, sont assujettis au PIIA-16 - Carrefour stratégique montée Ryan/rue Labelle/chemin du Village en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-035.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu que ces enseignes ne s'harmonisent pas avec le bâtiment et le support existant auxquels elles se rattachent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 111      8.3.2. Demande de PIIA - 2020-PIIA-246 - enseigne détachée - 349, route 117 - PIIA-13 Corridors de commerces structurants**

Les travaux d'installation d'une enseigne détachée au 349, route 117, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-246, sont assujettis au PIIA-13 - Corridors de commerces structurants en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-036.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu que cette enseigne ne respecte pas les critères d'évaluation prévus pour ledit PIIA;

DE suggérer au requérant de revoir le projet de son enseigne afin qu'il s'inspire davantage des enseignes avoisinantes sur la route 117.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 112**

**8.3.3. Demande PIIA - 2020-PIIA-289 - plan image - projet intégré - chemin des Palissades - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes**

Les travaux de construction de 4 maisons unifamiliales sous forme de projet intégré qui se distribuent de part et d'autre sur une allée d'accès prenant son origine sur le chemin des Palissades, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-289, sont assujettis au PIIA-25 - Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-01-004.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, à l'exception de celle portant sur le réseau électrique.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 113**

**8.3.4. Demande de PIIA - 2020-PIIA-293 - constructions neuves - rue du Moulin - projet intégré - PIIA-02 Portes d'entrée principales**

Les travaux de construction de 4 habitations multifamiliales isolées sous forme de projet intégré en bordure de la rue du Moulin, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-293, sont assujettis au PIIA-02 - Portes d'entrée principales en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Suite à la décision de refus par la résolution CM20 09 469, une demande modifiée a été déposée par le requérant.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-034.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver ces nouveaux plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions, suggestion et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, dont les conditions suivantes :

- tous ouvrages ou travaux dans la bande riveraine ne font pas partie de cette demande et devront faire partie d'une demande auprès du ministère de

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

- l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- que les arbres devront créer de l'ombre sur au moins 50 % de la surface du stationnement lorsqu'ils seront matures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 114      8.3.5. Demande de PIIA - 2020-PIIA-299 - constructions neuves - 2232, chemin du Village - PIIA- 05 Tronçons de transition villageois/villégiature**

Les travaux de construction de 2 bâtiments résidentiels au 2232, chemin du Village, dont l'un est visé par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-299 et est assujéti au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-037.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de reporter à une séance ultérieure la décision du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 115      8.3.6. Demande de PIIA - 2021-PIIA-100 - construction neuve - chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature**

Les travaux de construction d'une maison unifamiliale isolée sur le chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-100, sont assujettis au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-038.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale et de demander au requérant de déposer lors d'une prochaine rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) des plans professionnels représentant les modifications proposées par le CCU et des échantillons des matériaux utilisés.

Les frais afférents à cette demande ne seront pas chargés au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 116      8.3.7. Demande de PIIA - 2021-PIIA-101 - modifications d'un projet de construction - 5100, montée Ryan - PIIA-16 Carrefour stratégique montée Ryan/rue Labelle/chemin du Village**

Les travaux de modification d'un projet de construction au 5100, montée Ryan, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-101, sont assujettis au PIIA-16 - Carrefour stratégique montée Ryan/rue Labelle/chemin du Village en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

numéro CCU21-02-039.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale et de suggérer à la requérante de prévoir la construction de la marquise dès que des fonds seront disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 117**

**8.3.8. Demande de PIIA - 2021-PIIA-105 - rénovations - 168-174, chemin de la Forêt - PIIA-08 Base sud**

Les travaux de rénovation aux 168-174, chemin de la Forêt qui consistent aux changements de couleur du revêtement extérieur, du revêtement de la toiture ainsi que des rampes, garde-corps, portes et fenêtres, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-105, sont assujettis au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-040.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 118**

**8.3.9. Demande 2021-PIIA-108 - plan image - chemin Séguin/Village - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature**

Les travaux construction de 11 résidences unifamiliales contiguës sous forme de projet intégré qui se distribuent de part et d'autre d'une allée d'accès qui prend son origine sur le chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-108, sont assujettis aux PIIA-25 - Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-026.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu que le projet va à l'encontre de plusieurs objectifs du plan d'urbanisme qui vise entre autre :

- à protéger l'environnement et limiter le développement dans les milieux sensibles;
- à assurer une protection des bassins versants et à identifier les menaces de l'eutrophisation des lacs. Le terrain visé se situe dans le bassin versant du lac Moore et du lac Mercier;
- à assurer la protection forestière autour des plans et cours d'eau.

Malgré le fait que le projet a été grandement amélioré, les membres du conseil estiment que plusieurs critères de PIIA ne sont pas respectés et que le projet ne respecte pas assez la topographie du site.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

DE suggérer au promoteur :

- de revoir le projet en tenant compte du respect de la topographie existante;
- de prévoir à son plan d'architecture des fenêtres à triple vitrage pour la réduction du bruit due aux nuisances sonores causées par le circuit Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 119**

**8.3.10. Demande de PIIA - 2021-PIIA-110 - ajouts d'un escalier extérieur, d'une porte et d'une galerie - 447, rue Charbonneau - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel**

Les travaux de rénovation au 447, rue Charbonneau, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-110, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-02-029.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver en partie et à la condition identifiée à la recommandation du CCU que le conseil fait sienne ces plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit :

- d'accepter le projet du côté de la ligne latérale gauche de la rue Charbonneau conditionnellement à ce que toutes les ouvertures aient un linteau en brique au-dessus tel que ceux existants;
- de refuser les travaux du balcon et de l'escalier donnant sur la rue Lauzon, compte tenu de la recommandation de refus de la dérogation mineure pour ce volet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 120**

**8.4. Modification au plan image - projet Indigo**

CONSIDÉRANT l'acceptation du plan image du projet Indigo par la résolution CM17 11 368, comprenant la condition que les bâtiments qui empiètent dans le milieu humide soient retirés du projet;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du plan image, datée du 7 septembre 2020, a été déposée par le propriétaire, par l'entremise de son mandataire, EM Urbaniste-conseil;

CONSIDÉRANT qu'il ne serait pas approprié d'autoriser la construction dans des zones de mauvais drainage;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE refuser l'amendement du plan image daté du 7 septembre 2020, préparé par EM Urbaniste-conseil;

D'exiger que le propriétaire reboise la section du lot 6 269 712 du cadastre du Québec située dans la zone de mauvais drainage identifiée au plan image accepté par la résolution CM17 11 368.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

**CM21 03 121**

**8.5. Offre de vente - réserve naturelle - Station Mont Tremblant**

CONSIDÉRANT que Station Mont Tremblant société en commandite (SMT) est propriétaire de terrains qui ont fait l'objet d'une reconnaissance par le gouvernement du Québec par l'entremise du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, suite à une entente intervenue le 20 février 2014;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance, d'une durée perpétuelle, a pris effet le 12 mars 2014 suite à la publication le même jour dans la Gazette officielle du Québec de l'avis en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*;

CONSIDÉRANT que Station Mont Tremblant a offert de vendre ce terrain à la Ville pour 1 \$, compte tenu des obligations particulières liées au statut de réserve naturelle;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la population de Mont-Tremblant que la Ville devienne propriétaire de cette réserve naturelle représentant une superficie de plus de 185 acres en bordures de la rivière du Diable;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'acquérir de Station Mont Tremblant société en commandite l'ensemble des terrains désigné à l'entente de reconnaissance de réserve naturelle reçue devant Me Pierre Dupré sous sa minute 18 781, pour une somme de 1 \$, avec garantie légale et libre de tous droits et hypothèques, à l'exception des servitudes toujours effectives;

D'assumer les frais et honoraires professionnels reliés aux opérations cadastrales requises pour la transaction et ceux pour la réception et la publication de l'acte de vente, à l'exception de ceux reliés aux radiations des servitudes, main levée d'hypothèque ou pour l'obtention d'un consentement hypothécaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. TRAVAUX PUBLICS**

**CM21 03 122**

**9.1. Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) - reddition de compte**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, consistant en des travaux d'amélioration sur le chemin Saint-Bernard, est de compétence municipale et admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1<sup>er</sup> versement : 40 % de l'aide financière accordée;
- 2<sup>e</sup> versement : 80 % de l'aide financière accordée moins le 1<sup>er</sup> versement;
- 3<sup>e</sup> versement : 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver les dépenses des travaux exécutés pour la réfection d'un tronçon du chemin Saint-Bernard (projet 2019-12) au montant total de 114 355,38 \$, taxes en sus, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 123**

**9.2. Disposition des boues et des déchets des eaux usées - rejet**

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public TP-2021-16 pour la disposition des boues et des déchets des eaux usées et que la seule soumission reçue est non conforme;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de rejeter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres TP-2021-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 124**

**9.3. Pavage conventionnel 2021 - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser des travaux de pavage conventionnel pour l'année 2021 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Pavages Multipro inc.	1 190 126,78 \$
Uniroc Construction inc.	1 238 388,10 \$
LEGD inc.	1 291 396,45 \$

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer à Pavages Multipro inc., le plus bas soumission conforme, les travaux de pavage conventionnel 2021 au montant de 1 190 126,78 \$, taxes en sus, payable en partie par le règlement d'emprunt (2019)-167 et le solde par le règlement d'emprunt (2021)-183, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur de ce dernier règlement, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2021-04-01 et réparti comme suit :

- |                         |                |               |
|-------------------------|----------------|---------------|
| • Rue Emond Est         | projet 2021-13 | 4 627,90 \$   |
| • Rue Emond Ouest       | projet 2021-14 | 126 962,89 \$ |
| • Rue Harrisson         | projet 2021-20 | 89 517,00 \$  |
| • Chemin du Pont-de-Fer | projet 2021-23 | 83 333,26 \$  |
| • Rue Coupal            | projet 2021-25 | 539 070,78 \$ |
| • Rue Cadieux           | projet 2021-26 | 210 128,81 \$ |
| • Chemin de Kandahar    | projet 2021-28 | 136 486,14 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 125**

**9.4. Aménagement d'un chemin d'accès - circuit canotable - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement d'un chemin d'accès pour le départ du circuit canotable de la rivière de la Diable ont été réalisés par Nordmec Construction inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme WSP et que des travaux non-prévus aux documents d'appel d'offres ont été réalisés;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE procéder à l'acceptation des travaux supplémentaires pour un montant total de 49 455,84 \$, taxes en sus, payable par le fonds de parcs à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 03 126**

**9.5. Usine de filtration du lac Tremblant - remplacement d'un variateur de pompe - contrat et autorisation de dépenses**

CONSIDÉRANT qu'un variateur de pompe à l'usine de filtration du lac Tremblant a dû être remplacé;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser l'octroi d'un budget au montant de 13 518,15 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-412-00-526), payable par la réserve d'aqueduc secteur du Village pour les travaux de remplacement d'un variateur de pompe à l'usine de filtration du lac Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

**CM21 03 127 9.6. Stationnements secteur du Village - rue du Couvent - mandat de service professionnel**

CONSIDÉRANT que la Ville désire planifier l'ajout de stationnements dans le secteur du Village à proximité de la rue du Couvent;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser l'octroi d'un budget au montant de 40 000 \$ (projet 2021-31), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté afin de mandater des professionnels pour la préparation des plans et devis d'un nouveau stationnement municipal dans le secteur du Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. ENVIRONNEMENT**

**CM21 03 128 10.1. Demandes d'intégration au service de collectes municipales**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant a adopté le *Règlement (2019)-174 relatif à la collecte, au transport et à la gestion des matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 42 et 43 de ce règlement, il est possible de faire une demande pour l'intégration au service de collectes municipales pour un immeuble situé en bordure d'un chemin privé ou d'une allée d'accès en remplissant le formulaire prévu à l'annexe F;

CONSIDÉRANT que le Service de l'environnement et du développement durable a pris connaissance des demandes d'intégration au service de collectes municipales pour les immeubles situés en bordure d'un chemin privé ou d'une allée d'accès et, suite à l'analyse des dossiers, recommande l'autorisation des collectes;

CONSIDÉRANT que l'article 44 de ce règlement statue que le conseil municipal a entière discrétion pour accorder ou non une autorisation et qu'il n'est pas tenu de motiver sa décision;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la collecte municipale des matières résiduelles pour les projets intégrés suivants :

- Projet de Petite Allée, Auberge Ryan SENC : 4 unités d'occupation résidentielle, collecte par bacs;
- Projet de l'allée Robert : 8 unités d'occupation résidentielle, collecte par bacs;
- Projet du 721 à 759, boulevard du Docteur-Gervais : 20 unités d'occupation résidentielle, collecte par conteneurs;
- Projet de l'allée des Abattis : 10 unités d'occupation résidentielle, collecte par conteneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. CULTURE ET LOISIRS**

**CM21 03 129 11.1. Fondation Tremblant - don**

CONSIDÉRANT la demande de don de la Fondation Tremblant reçue le 22 février 2021 pour la 25<sup>e</sup> édition de son encan;

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 de la

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

*Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-55-498 pour effectuer cette dépense, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de remettre un chèque cadeau pour une inscription régulière au tarif résident pour le camp de jour d'une valeur de 280 \$ à la Fondation Tremblant, pour la 25<sup>e</sup> édition de son encan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. POLICE**

**CM21 03 130**

**12.1. Entente avec la Sûreté du Québec - service de cadets policiers**

CONSIDÉRANT que la ministre de la Sécurité publique a autorisé l'abolition du Service de police de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que la desserte policière sera assurée par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire se prévaloir, pour l'année 2021, de la présence de 8 cadets policiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec offre ce service conditionnellement à ce que la Ville paie 50 % de la facture;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-210-00-498;

**II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de signer une entente avec la Sûreté du Québec pour l'obtention du service de 8 cadets sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant pour l'année 2021 au coût de 40 000 \$ pour la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**13. INCENDIE**

**14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**15. RAPPORT**

**16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE**

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

**18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**18.1. Respect des règles et droit de vue - projet Lago**

Monsieur le maire Luc Brisebois aborde le projet Lago, sur le chemin Cuttle. Nous sommes conscients des impacts que ce projet a sur plusieurs de nos

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

citoyens vivant à proximité de celui-ci. Soyez assurés que la Ville met tout en place pour suivre ce chantier de construction et s'assurer que les travaux réalisés demeurent conformes au permis émis et à la réglementation municipale applicable. En effet, depuis le début de la construction, nous avons été à plusieurs reprises sur ce chantier pour en vérifier la conformité. Et maintenant, nous sommes heureux, car grâce à l'arrivée d'un nouvel inspecteur dans l'équipe du Service de l'urbanisme, nous allons pouvoir dédier principalement un inspecteur de l'urbanisme aux suivis terrains. L'un de ses mandats sera de suivre régulièrement ce chantier. Comme vous le savez, la Ville s'assure de faire respecter la réglementation municipale. Mais il y a des éléments, tels que le dynamitage ou les droits de vue qui ne relèvent pas des municipalités.

**18.2. Tour Bell**

Monsieur le conseiller François Marcoux mentionne que la Ville ainsi qu'un grand nombre de citoyens sont fermement opposés à toute nouvelle installation de tour cellulaire sur le territoire de Mont-Tremblant pour des motifs de protection des paysages et de respect du principe de précaution quant aux effets potentiels sur la santé. Nous avons reçu près de 1000 mémoires envoyés dans le cadre des consultations menées par Bell.

Le conseil a entendu la demande de citoyens et de plusieurs associations de lacs à l'effet de former un comité. Nous allons donner suite à cette demande en mettant sur pied un comité composé de citoyens, d'élus, de fonctionnaires et de représentants de Bell afin de tenter de trouver des solutions viables, constructives et pérennes aux enjeux de couverture cellulaire dans ce secteur, à la satisfaction de nos citoyens, qui respecteront notamment nos valeurs, l'environnement, la santé et le paysage.

Suivant un processus de communication ouvert, respectueux et transparent, nous sommes confiants qu'une solution consensuelle puisse émerger. Il faut à tout prix éviter qu'une tour ne soit imposée par Innovation Canada sur un site sensible.

**18.3. Centraide**

Monsieur le conseiller François Marcoux annonce que nous avons récemment reçu les résultats de la campagne Centraide menée à l'interne auprès du personnel de la Ville. Nous sommes heureux de constater une hausse de 15 % des dons effectués par rapport aux années précédentes. Je veux remercier tous les employés qui ont participé à cette collecte de fonds qui contribuera assurément à lutter contre les effets insidieux de la pandémie et soutenir les personnes les plus vulnérables.

**18.4. Abattage d'arbres**

Monsieur le conseiller François Marcoux mentionne que la situation survenue dans le projet Pinnacle est inacceptable et qu'elle doit être adressée rapidement.

5 arbres ont eu l'autorisation d'être abattus alors que ce sont plus d'une vingtaine qui l'ont été.

Les arbres matures abattus ont diminué la qualité de vie des résidents de ce secteur. Des mesures compensatoires seront demandées et le conseil évaluera les actions légales pouvant être prises.

Le conseil reconnaît le problème et condamne ce déboisement.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mars 2021**

Le conseil s'engage à corriger la situation avec les **3 actions** suivantes :

1. Un meilleur suivi terrain est absolument nécessaire – un inspecteur a été ajouté à l'équipe du Service de l'urbanisme pour être sur le terrain et surveiller les projets de développement;
2. Il faut aussi améliorer l'étude des projets et protéger les arbres existants. Il vaut avoir plus de rigueur et une attention particulière sur l'espace naturel;
3. Enfin, il faut revoir la performance de la réglementation d'urbanisme.

**18.5. CCDE - départ de M. Bourget - remerciements**

Monsieur le conseiller François Marcoux et monsieur le maire Luc Brisebois soulignent l'implication de monsieur Pierre Bourget dans le comité consultatif en environnement et développement durable.

**18.6. Marché d'été**

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille mentionne que l'appel de candidatures est lancé pour l'édition 2021 du Marché d'été de Mont-Tremblant sur lequel soufflera un vent de fraîcheur cette année grâce à une image de marque renouvelée et une expérience bonifiée, tant pour les exposants que les visiteurs. Passez le mot autour de vous si vous connaissez des producteurs ou des artisans intéressés à y participer. Pour occuper un kiosque gratuitement, rendez-vous à [villemont-tremblant.qc.ca/marche](http://villemont-tremblant.qc.ca/marche) (sans accent) avant le 29 mars ou contactez le Service de la culture et des loisirs.

**19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions ont été posées. Le libellé des questions ainsi que les réponses se trouvent sur le site Internet de la Ville dans la section SÉANCE DU CONSEIL.

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront également mis sur le site Internet de la Ville.

**CM21 03 131**

**20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 17 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Claudine Fréchette  
Greffière

Initiales	
Maire	Grefe